

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 mars 2013**

Décision n° **B-2013-3973**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 1, chemin de Chapoly et appartenant au Syndicat des copropriétaires du 1, chemin de Chapoly

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 4 mars 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 12 mars 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrère, Sangalli.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), M. Buna (pouvoir à M. Charles), Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Passi, Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas).

Absents non excusés : MM. Daclin, Barge, Mme Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Bureau du 11 mars 2013**Décision n° B-2013-3973**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 1, chemin de Chapoly et appartenant au Syndicat des copropriétaires du 1, chemin de Chapoly**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 février 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la requalification du chemin de Chapoly à Saint Genis Laval, la Communauté urbaine de Lyon doit acquérir une parcelle de terrain nu d'une superficie de 203 mètres carrés, issue de la parcelle cadastrée BD 168, située 1, chemin de Chapoly à Saint Genis Laval, inscrite au plan local d'urbanisme (PLU) en emplacement réservé (ER) n° 19 appartenant au Syndicat des copropriétaires, et nécessaire à l'élargissement du chemin de Chapoly.

Cette parcelle devra être intégrée dans le domaine public de voirie communautaire.

Aux termes du compromis, l'acquisition de cette parcelle interviendrait au prix de 10 150 €, terrain libre de toute location ou occupation ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 10 150 €, d'une parcelle de terrain nu d'une superficie de 203 mètres carrés, issue de la parcelle cadastrée BD 168, située 1, chemin de Chapoly à Saint Genis Laval, inscrite au plan local d'urbanisme (PLU) en emplacement réservé (ER) n° 19, et appartenant au Syndicat des copropriétaires du 1, chemin de Chapoly, dans le cadre de la requalification dudit chemin.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P01 - Développement économique local, individualisée sur l'opération n° OP10O0889, le 4 avril 2011 pour la somme de 600 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 2111 - fonction 90, pour un montant de 10 150 € au titre de l'acquisition et de 1 100 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 mars 2013.